



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2016-71

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2016

Sommaire

Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime

76-2016-06-10-003 - Arrêté n°16-048 portant subdélégation de signature pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire (8 pages)

Page 3

76-2016-06-10-002 - Décision n°16-047 de délégation de signature aux agents de la DDTM 76 en matière de fiscalité de l'urbanisme (2 pages)

Page 12

Sous-Préfecture du Havre

76-2016-06-08-004 - Arrêté portant autorisation de la course pédestre intitulée "Les Foulées Fécampoises" le 12 juin 2016 (6 pages)

Page 15

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2016-06-10-003

Arrêté n°16-048 portant subdélégation de signature pour
exercer la compétence d'ordonnateur secondaire



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Direction départementale
des Territoires et de la Mer
Direction

Rouen, le 10 JUIN 2016

Le directeur départemental des Territoires
et de la Mer de la Seine-Maritime

ARRÊTÉ N°16-048

Objet : Arrêté portant subdélégation de signature pour exercer la compétence d'ordonnateur secondaire délégué sur les budgets des :

- ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM),
- ministère du Logement et de l'Habitat durable (MLHD),
- ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF),
- ministère de l'Intérieur
- Services du Premier Ministre
- ministère de l'Économie et des Finances

VU :

- la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- l'arrêté ministériel du 30 janvier 2007 portant règlement de comptabilité du ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué
- l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'Agriculture et de la Pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 nommant Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté du Premier ministre du 20 septembre 2011 portant nomination de M. Olivier MORZELLE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n°13-089 du 19 décembre 2013 portant organisation de la direction départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n°16-058 du 8 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Olivier MORZELLE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire ;

ARRETE

Article 1^{er} - Rôle d'ordonnateur secondaire délégué

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Didier GERARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, directeur départemental adjoint des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime,
- M. Mathieu ESCAFRE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental adjoint des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime, délégué à la mer et au littoral,
- M. Dominique DUGELAY, conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, secrétaire général,

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué des dépenses et des recettes de l'Etat selon l'ensemble des dispositions prévues par les articles 1 à 3 de l'arrêté susvisé de la Préfète.

Article 2 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux chefs de service et adjoints en matière de dépense

Dans la limite de leurs attributions, subdélégation est donnée aux chefs de service et à leur adjoint désignés en annexe 1, à l'effet de :

- valider dans l'application CHORUS les demandes d'engagement, la certification du service fait et les demandes de paiement,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS.

Article 3 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux responsables d'unité et chargés de mission en matière de dépense

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de service ou de leur adjoint, subdélégation est donnée aux responsables d'unité et chargés de mission désignés en annexe 2 à l'effet de :

- valider dans l'application CHORUS les demandes d'engagement, la certification du service fait et les demandes de paiement,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS.

Article 4 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacement

Subdélégation de signature est donnée aux chefs de service et de mission :

- M. Fouad GAFSI, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef de la Mission Connaissance des Territoires (MCT) ;
- M. Frédéric BARGAIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de la Délégation InterServices de l'Eau (DISE) ;
- M. David BUHE, administrateur des affaires maritimes, chef du Service Mer et Littoral et adjoint au délégué à la mer et au littoral (SML) ;
- Mme Manuelle SEIGNEUR, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, cheffe du Service Habitat (SH) ;
- M. François PESTEL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint à la cheffe du Service Habitat (SH) ;
- Mme Bénédicte VERGOBBI, ingénieure des ponts, des eaux et forêts, cheffe du Service d'Économie Agricole (SEA) ;

- M. Damien BERTRAND, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint à la cheffe du Service d'Économie Agricole et responsable du Pôle Agro-Environnement (SEA/PAE) ;
- M. Alexandre HERMENT, chef de mission de l'agriculture et de l'environnement, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) ;
- Mme Bénédicte MULLER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) ;
- M. Fabrice OTERO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D) ;
- M. Julien LACOGNE, Architecte urbaniste de l'Etat, chef du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- Mme Sylvie NICQ-CROIZAT, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, représentante territoriale et adjointe au chef du Service Territorial de Rouen (STR) ;
- M. Jean-Paul AVENEL, attaché principal d'administration de l'État, chef du Service Territorial de Dieppe (STD) ;
- Mme Stéphanie DEPOORTER, attaché principale d'administration de l'État, cheffe du Service Territorial du Havre (STH) ;
- Mme Dominique MATHIEU-HUBER, attachée d'administration de l'État, représentante territoriale et adjointe à la cheffe du Service Territorial du Havre, (STH) jusqu'au 17 mai 2016 ;
- M. Joël DAVO, administrateur principal des affaires maritimes, responsable du Département Actions Interministérielles de la Mer, du Littoral et Portuaires, Service Mer et Littoral (SML) ;
- M. Julien ROSEC, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D/BER).

à l'effet de signer les constatations de service fait en matière de frais de déplacement.

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les demandes de paiement direct de frais de déplacement gérés dans l'application Chorus DT aux fins de versement dans CHORUS :

- Mme Josée PALIN, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe normale chargée de gestion des moyens généraux au Pôle Contrôle de Gestion, Qualité, Moyens, Secrétariat Général (SG/PCGQM) ;
- Mme Morgane GESTIN, attachée d'administration de l'État, responsable du Pôle Contrôle de Gestion, Qualité, Moyens, Secrétariat Général (SG/PCGQM) ;
- Mme Marie-Claude BERTRAND, attachée d'administration de l'État, conseiller de gestion management, Secrétariat Général (SG).

Article 5 – Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de recettes

En matière de fiscalité de l'urbanisme, subdélégation est donnée à :

- M. Philippe GARRIC, attaché d'administration de l'État, responsable du Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BDSA),
- Mme Patricia LEFEBVRE, adjointe administrative principale de 2ème classe, instructrice de la fiscalité au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BDSA),

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bordereaux gérés dans l'application CHORUS-ADS, constituant des demandes d'émission de titre à l'encontre des bénéficiaires d'autorisations de construire.

Article 6 -

L'arrêté n°16-044 du 23 mai 2016 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

Article 7 -

Le directeur départemental des Territoires et de la Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Pour la préfète, et par délégation,
le directeur départemental
des Territoires et de la Mer



M. Olivier MORZELLE

**Annexe 1 à l'arrêté de subdélégation de signature n°16-048
en matière d'ordonnancement secondaire**

Conformément à l'article 2 de l'arrêté de subdélégation de signature susvisé, sont autorisés, à l'effet de :

- valider dans l'application CHORUS les demandes d'engagement, la certification du service fait et les demandes de paiement,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS,

les chefs de service et les adjoints désignés ci-après :

Programme	Subdélégués
113 - Paysages, Eau et Biodiversité (PEB)	M. Alexandre HERMENT, chef de mission de l'agriculture et de l'environnement, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) Mme Bénédicte MULLER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) M. Fabrice OTERO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D)
135 - Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat (UTAH)	M. Alexandre HERMENT, chef de mission de l'agriculture et de l'environnement, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) Mme Bénédicte MULLER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) Mme Manuelle SEIGNEUR, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, cheffe du Service Habitat (SH) M. François PESTEL, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, adjoint à la cheffe du Service Habitat (SH)
149 - Forêt (amélioration de la gestion des forêts)	M. Alexandre HERMENT, chef de mission de l'agriculture et de l'environnement, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) Mme Bénédicte MULLER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT)
154 - Economie et Développement Durable de l'Agriculture et des Territoires	Mme Bénédicte VERGOBBI, ingénieure des ponts, des eaux et forêts, cheffe du Service d'Économie Agricole (SEA) M. Damien BERTRAND, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint à la cheffe du Service d'Économie Agricole et responsable du Pôle Agro-Environnement (SEA/PAE) M. Frédéric BARGAIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de la Délégation InterServices de l'Eau (DISE)
181 - Prévention des Risques (PR)	M. Alexandre HERMENT, chef de mission de l'agriculture et de l'environnement, chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT) Mme Bénédicte MULLER, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au chef du Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT)
203 - Infrastructures et Services de Transports (IST)	M. David BUHE, administrateur des affaires maritimes, chef du Service Mer et Littoral et adjoint au délégué à la mer et au littoral (SML)
205 - Sécurité et Affaires Maritimes, Pêche et Aquaculture (SAMPA)	M. David BUHE, administrateur des affaires maritimes, chef du Service Mer et Littoral et adjoint au délégué à la mer et au littoral (SML)

Programme	Subdélégués
207 - Sécurité et Education Routières	M. Fabrice OTERO, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D)
215 - Conduite et Pilotage des Politiques de l'Agriculture	M. Dominique DUGELAY, conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, secrétaire général
217 - Conduite et Pilotage des politiques de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (CPPEEDDM)	M. Dominique DUGELAY, conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, secrétaire général
309 - Entretien des Bâtiments de l'Etat	M. Dominique DUGELAY, conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, secrétaire général
333 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	M. Dominique DUGELAY, conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, secrétaire général
723 - Contribution aux dépenses immobilières	M. Dominique DUGELAY, conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, secrétaire général

**Annexe 2 à l'arrêté de subdélégation de signature n°16-048
en matière d'ordonnancement secondaire**

Conformément à l'article 3 de l'arrêté de subdélégation de signature susvisé, sont autorisés, à l'effet de :

- valider dans l'application CHORUS les demandes d'engagement, la certification du service fait et les demandes de paiement,
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS,

les responsables d'unités et chefs de mission désignés ci-après :

Programme	Subdélégués
135 - Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat (UTAH)	Mme Sandrine GARRIC, attachée d'administration de l'Etat, responsable du Bureau du Financement et de la Rénovation Urbaine, Service Habitat (SH/BFRU)
181 - Prévention des Risques (PR)	Mme MéliSSa DELAVIE, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable du Bureau des Risques et des Nuisances, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BRN)
149 – Forêt (amélioration de la gestion des forêts)	M. Cyril TEILLET, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du Bureau de la Nature, de la Forêt et du Développement Rural, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BNFDR)
203 - Infrastructures et Services de Transports (IST)	M. Guy RENAUDIER, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission, Gestion du Littoral et Environnement Maritime, Délégation à la Mer et au Littoral (SML/GLEM)
205 - Sécurité et Affaires Maritimes, Pêche et Aquaculture (SAMPA)	M. Guy RENAUDIER, ingénieur des travaux publics de l'État, chargé de mission, Gestion du Littoral et Environnement Maritime, Délégation à la Mer et au Littoral (SML/GLEM)
207 - Sécurité et Education Routières	M. Julien ROSEC, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D/BER) M. Didier GASKA, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, adjoint au responsable du Bureau de l'Éducation Routière, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D/BER) M. Aurélien LECEUX, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable du Bureau Sécurité Transports, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D/BST) M. Eric ROYER, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable du Bureau Sécurité Transports, Service Expertises, Déplacements, Développement Durable (SE3D/BST)
215 - Conduite et Pilotage des Politiques de l'Agriculture	<u>jusqu'à un montant de 5.000 € hors taxe</u> Mme Morgane GESTIN, attachée d'administration de l'État, responsable du Pôle Contrôle de Gestion, Qualité, Moyens, Secrétariat Général (SG/PCGQM) <u>jusqu'à un montant de 2.000 € hors taxe</u> M. David MENARD, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, chargé du budget de fonctionnement Pôle Contrôle de Gestion, Qualité, Moyens, Secrétariat Général (SG/PCGQM) <u>pour les dépenses de titre II – hors PSOP</u> Mme Marie-Claude BERTRAND, attachée d'administration de l'État conseiller de gestion management Secrétariat Général (SG) M. François PYOT, attaché d'administration de l'État responsable du Pôle Ressources Humaines Secrétariat Général (SG/PRH)

Programme	Subdélégués
217 - Conduite et Pilotage des politiques de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (CPPEEDDM)	<u>jusqu'à un montant de 5.000 € hors taxe</u> Mme Morgane GESTIN, attachée d'administration de l'État, responsable du Pôle Contrôle de Gestion, Qualité, Moyens, Secrétariat Général (SG/PCGQM)
	<u>jusqu'à un montant de 2.000 € hors taxe</u> M. David MENARD, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, chargé du budget de fonctionnement Pôle Contrôle de Gestion, Qualité, Moyens, Secrétariat Général (SG/PCGQM)
	<u>pour les dépenses de titre II – hors PSOP</u> Mme Marie-Claude BERTRAND, attachée d'administration de l'État conseiller de gestion management Secrétariat Général (SG) M. François PYOT, attaché d'administration de l'État responsable du Pôle Ressources Humaines Secrétariat Général (SG/PRH)
309 - Entretien des bâtiments de l'Etat	<u>jusqu'à un montant de 5.000 € hors taxe</u> Mme Morgane GESTIN, attachée d'administration de l'État, responsable du Pôle Contrôle de Gestion, Qualité, Moyens, Secrétariat Général (SG/PCGQM)
333 - Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	<u>jusqu'à un montant de 10.000 € hors taxe</u> Mme Morgane GESTIN, attachée d'administration de l'État, responsable du Pôle Contrôle de Gestion, Qualité, Moyens, Secrétariat Général (SG/PCGQM)
	<u>jusqu'à un montant de 5.000 € hors taxe</u> M. David MENARD, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe supérieure, chargé du budget de fonctionnement Pôle Contrôle de Gestion, Qualité, Moyens, Secrétariat Général (SG/PCGQM)

Direction départementale des territoires et de la mer de la
Seine-Maritime

76-2016-06-10-002

Décision n°16-047 de délégation de signature aux agents
de la DDTM 76 en matière de fiscalité de l'urbanisme



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
Direction**

Rouen, le 10 JUIN 2016

**Décision n°16-047 de délégation de signature
aux agents de la DDTM de la Seine-Maritime
en matière de fiscalité de l'urbanisme**

VU :

- le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A ;
- le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;
- le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 331-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et de la liquidation de la taxe d'aménagement et du versement pour sous densité ;
- l'article R. 620-1 du code de l'urbanisme qui autorise le directeur départemental de l'équipement à déléguer sa signature en ce qui concerne les matières relevant en propre de ses attributions ;

M. Olivier MORZELLE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime,

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Philippe GARRIC, attaché d'administration de l'État, responsable du Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BDSA) ;
- M. Pascal RONGIER, technicien supérieur en chef du développement durable, adjoint au responsable du Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BDSA) ;
- Mme Patricia LEFEBVRE, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe, instructrice de la fiscalité au Bureau du Droit des Sols et de l'Accessibilité, Service Ressources, Milieux, Territoires (SRMT/BDSA) ;


à l'effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation :

- de la taxe d'aménagement,
- du versement pour sous densité,
- de la redevance d'archéologie préventive,
- du versement résultant du dépassement du plafond légal de densité.

Article 2 :

La présente décision prendra effet dès sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Le directeur départemental
des Territoires et de la Mer

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned over the printed text of the director's name.

M. Olivier MORZELLE

Sous-Préfecture du Havre

76-2016-06-08-004

Arrêté portant autorisation de la course pédestre intitulée
"Les Foulées Fécampoises" le 12 juin 2016

course pédestre à Fécamp le 12 juin 2016



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Sous-préfecture du Havre
Cabinet

**Arrêté du 8 juin 2016
portant autorisation de la course pedestre intitulée «Les foulées Fécampoises»
le 12 juin 2016**

**La préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre Nationale du Mérite**

- Vu le code de la route ;
- Vu le code du sport ;
- Vu le code de l'environnement, notamment les articles R 414-19 et suivants ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Nicole KLEIN en qualité de préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 4 février 2011 portant interdiction d'utilisation de certaines routes aux concentrations et manifestations sportives dans le département de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2011 fixant la liste prévue au 2° du III de l'article L414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 dans le département de Seine-Maritime concernant le territoire terrestre et amont de la laisse de basse mer ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°16-003 du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature à M. François LOBIT, sous-préfet du Havre ;
- Vu l'arrêté n° 2016/651 du 2 juin 2016 de la commune de Fécamp réglementant temporairement la circulation et le stationnement ;
- Vu la demande présentée par l'association Les Corsaires Fécampoises et le dossier transmis ;
- Vu les avis de :
 - M. le maire de Fécamp ;
 - M. le chef de la circonscription de sécurité publique de Fécamp ;
 - M. le président du Conseil Départemental ;
 - M. le directeur du SAMU du Havre ;
 - M. le représentant de la Fédération Française d'Athlétisme portant agrément pour le déroulement de l'épreuve et attestant de la conformité de son règlement au règlement-type de la fédération ;

Sur proposition du sous-préfet du Havre

ARRETE

Article 1^{er} - Madame Sophie LE MENACH, présidente des Corsaires Fécampoises, est autorisée à organiser, le 12 juin 2016 de 9h00 à 12h00, sur l'itinéraire joint en **annexe I**, une compétition intitulée "Les Foulées Fécampoises", selon le règlement de l'épreuve, dans le respect du règlement fédéral. Durant la manifestation, la responsable de la sécurité, Mme Sophie LE MENACH, sera joignable au 06 76 96 70 22.

Article 2 - L'organisateur assure la sécurité des concurrents et des spectateurs sur la totalité du parcours, notamment en implantant au moins un signaleur aux intersections, croisements de routes et endroits réputés délicats.

Les personnes mentionnées dans la liste de l'**annexe II** sont agréées en qualité de signaleurs pour la durée de l'épreuve. Elles sont impérativement être titulaires du permis de conduire en cours de validité.

Chaque signaleur est identifiable par les usagers de la route notamment au moyen d'un gilet de haute visibilité et doit être à même de produire, dans de brefs délais, une copie du présent arrêté. Il rend compte immédiatement de tout incident survenu aux membres des services de Gendarmerie, de Police ou aux responsables de l'organisation.

Avant le départ, l'organisateur procède à la reconnaissance de l'itinéraire prévu et s'assure de la bonne mise en place des signaleurs. Ceux-ci doivent être présents au moins un quart d'heure avant le début de la course.

Aucun signaleur ne doit quitter son emplacement sans l'autorisation du directeur de course qui pourvoit à la mise en place d'un suppléant, ni avant le passage du véhicule annonçant la fin de la course.

Article 3 - L'organisateur met en place, à sa charge, une signalisation adaptée sur le parcours pour assurer la protection des participants et des tiers.

Article 4 - L'organisateur met en œuvre les moyens de secours nécessaires en fonction de la nature de l'épreuve conformément aux dispositions du règlement type de la fédération concernée. Le dispositif de secours présenté par l'organisateur, comprenant la présence sur place d'une équipe de 4 secouristes et d'un VPSP, est conforme aux règles techniques et de sécurité de la fédération.

Un système de communication permettant au responsable de la manifestation d'être informé de tout incident ou accident dans les meilleurs délais doit être prévu par l'organisateur. L'organisateur dispose de moyens de communication directs avec le SAMU centre 15, par téléphone ou à défaut par radio, veille à permettre la libre circulation des véhicules de secours en tout point de la manifestation, et à transmettre au moins 15 jours à l'avance le plan de circulation éventuellement mis en place.

Article 5 - L'organisateur rappelle aux concurrents, au moment du départ, les règles du code de la route et de leur signaler les difficultés et dangers éventuels susceptibles d'être rencontrés sur le parcours, ainsi que les conditions de circulations particulières imposées, le cas échéant.

Article 6 - L'apposition d'affichettes publicitaires et de papillons ou avis de tous ordres sur les panneaux de signalisation, accotements, arbres situés en bordure de route et d'une manière générale, sur les lieux dépendant du domaine public, le marquage sur la chaussée de flèches ou inscriptions de quelque nature que ce soit, le jet de tracts sur la voie publique sont interdits.

Le marquage sur chaussée (inscriptions et flèches) est autorisé sous réserve que ces marques aient disparu soit naturellement, soit par les soins de l'organisateur, au plus tard 24 heures après le passage de l'épreuve. (Instruction Interministérielle sur la signalisation routière – septième partie – article 118-8)

L'emploi de peinture est interdit, un mélange eau + farine peut être utilisé si besoin,
Toute infraction au domaine public fera l'objet d'une procédure, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7 - Les droits des tiers sont expressément réservés.
Les organisateurs sont responsables de tous les accidents et dommages pouvant résulter de la manifestation.

Article 8 - L'organisateur et les participants respectent scrupuleusement les arrêtés préfectoraux, départementaux et municipaux, et répondent sans délai aux injonctions des forces de l'ordre. Toutes les mesures prescrites par ces derniers avant l'épreuve ou au cours de celle-ci sont exécutées sur le champ.

L'autorisation de l'épreuve peut être rapportée à tout moment par l'organisateur, si les clauses du présent arrêté, le règlement de la manifestation ou les conditions de sécurité ne se trouvent plus respectés. Le même droit appartient aux forces de l'ordre.

Un compte-rendu des éventuels incidents survenus est adressé à la sous-préfecture dans la semaine suivant l'épreuve.

Article 9 - Le sous-préfet du Havre, le maire de Fécamp et le chef de la circonscription de sécurité publique de Fécamp sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

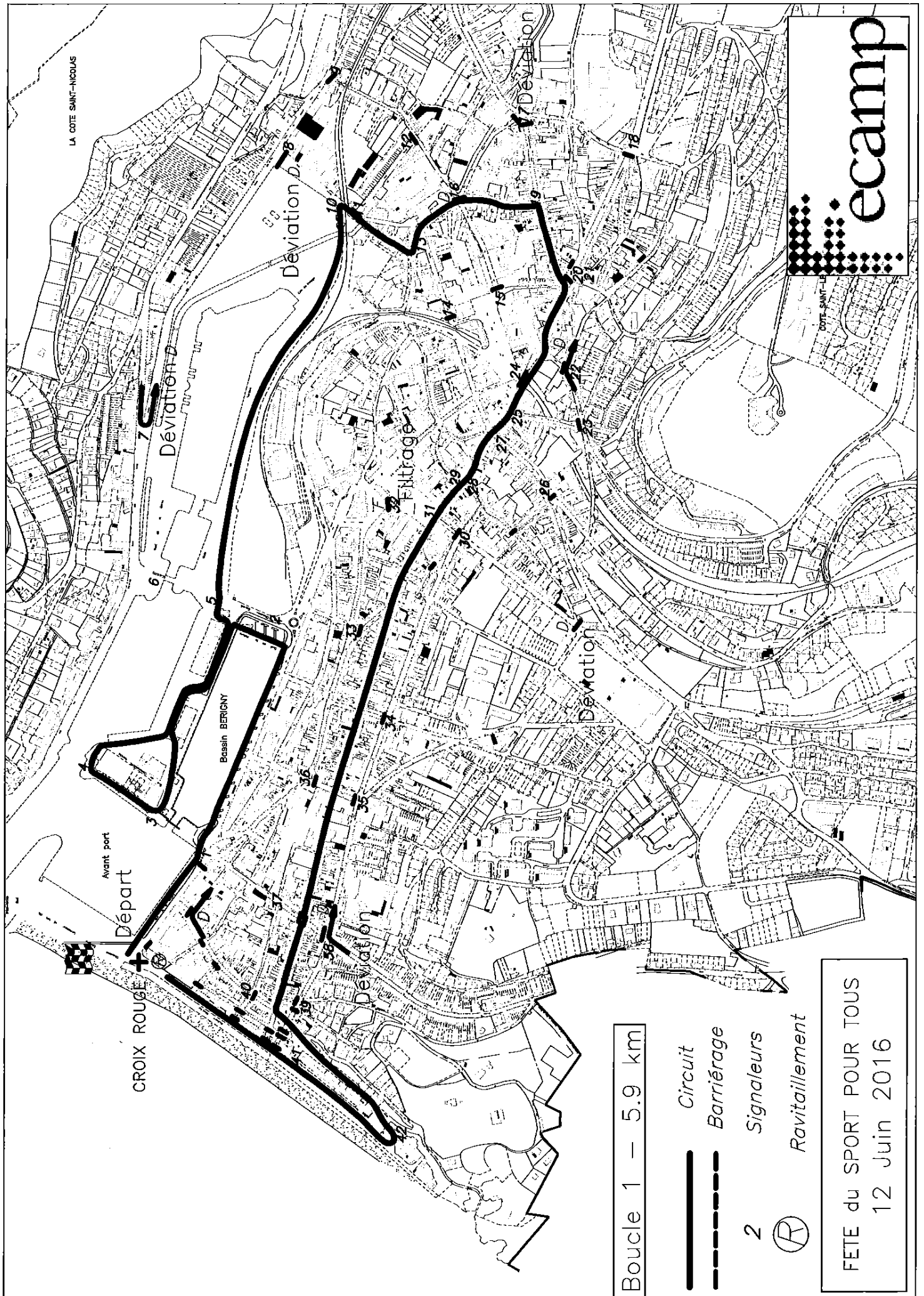
Fait au Havre, le 8 juin 2016

Pour la préfète et par délégation,
le sous-préfet du Havre

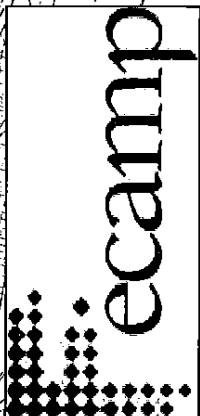


François LOBIT

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



LA COTE SAINT-NICOLAS



Avant port

Départ

CROIX ROUGE

Bassin BERIGNY

Filtrage

Déviation D

Déviation L

Déviation

Déviation

Boucle 1 — 5.9 km

Circuit

Barriérage

2 Signaleurs

Ravitaillement

FETE du SPORT POUR TOUS
12 Juin 2016

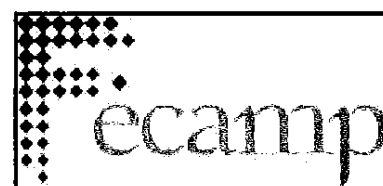
Fête du sport & du handicap 2016

Liste des rues – Parcours –

Départ

*Place de L'eclipse
Quai VICOMTE
Quai Bèrigny
Chaussée Gayant
Quai Sadi CARNO
Quai du Halage
Grand Quai
Quai Jean RECHER
Quai Sadi CARNO
Quai de Verdun
Rue du précieux sang
Rue de l'Aumone
Rue du petit moulin
Rue de l'hopital
Rue Arquaise
Rue des forts
Place des ducs Richard
Rue André Paul LEROUX
Rue Alexandre LEGROS
Place Charles de Gaulle
Rue Félix FAURE
Rue Théagène BOUFFART
Rue Alexandre LEGRAND
Rue Louis CARON
Rue de la Plage
Chemin des Chalets
Boulevard ALBERT 1er*

Arrivée



LISTE DES SIGNALEURS

AUTEUR DE LA DEMANDE : Mme Sophie LE MENACH
 INTITULEE DE L'EVENEMENT : Les Foulées Fécampoises
 DATE DE L'EVENEMENT : 12/06/16

NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	N° DE PERMIS
DECOURS Alain	19/05/62	78 St Germain en Laye	12 rue de l'Aumône 76400 Fécamp	821014201397
VIEL Soizic	19/05/72	35 Dinard	8 rue des Cyrès 76400 Tourville les Ifs	900735311503
PERAY Luc	13/01/69	76 Dieppe	11 rue Félix Faure 76400 Fécamp	870476301031
PASTOR Nathalie	06/07/64	13 Marseille	8 rue Frémilly 76400 Fécamp	851013313369
PASTOR Daniel	31/01/66	13 Marseille	8 rue Frémilly 76400 Fécamp	860413330074
DEMARE Laurent	13/01/76	76 Fécamp	277 route du Phare 76400 Fécamp	958076190213
DEMARE Olivia	23/11/78	76 Fécamp	408 route de la Grande Chaussée 76400 Fécamp	960776301679
DEMARE Yannick	27/02/74	76 Fécamp	408 route de la Grande Chaussée 76400 Fécamp	921276302579
COPPIN Jean-Pierre	19/11/50	76 Fécamp	13, rue Jacques Coeur 76400 Fécamp	662186
DEFRESNE Pascal	31/12/56	76 Fécamp	27, rue Jacques Coeur 76400 Fécamp	826902
DEFRESNE Dominique	16/06/53	76 Fécamp	11 imm Rhin Val de Bucaille 76400 Fécamp	708447
DELAISSE Eric	26/05/59	76 Fécamp	454 rue du mesnil 76400 Senneville	770476302145
BARROIS Dominique	11/05/64	76 Fécamp	70 rue du château d'eau 76400 Fécamp	831176302257
TENIERE Ludovic	26/03/66	76 Bolbec	10 résidence Limonier 76210 Bernière	831176300410
LE MENACH Sophie	14/05/73	76 Harfleur	34, rue Gustave Lambert 76400 Fécamp	910576304482
DELBECQ Pascaline	14/09/67	59 Raismes	23 bld de la République 76400 Fécamp	940259500932
TEINTURIER Cyntia	05/03/81	76 Le Havre	7bis de la flamme Olympique 76110 Tocqueville	130676301193
SENAY Olivier	19/02/69	76 Fécamp	26 rue du Doctor Richard 76600 Le Havre	910876304895
LABOULAIS David	10/10/72	76 Déville les Rouen	391 route départementale 139 76610 Ecrainville	900976301084
DEPARIS Laurent	17/04/71	76 Fécamp	77 rue Jean Louis Leclerc 76400 Fécamp	890176301684
LEDUC Benoît	16/02/64	14 Caen	97 impasse le petit Hameau 76400 St Léonard	436798191107
ALEXANDRE Yannick	10/05/77	76 Lillebonne	route du Phare 76400 Fécamp	950176300496
ALEXANDRE Didier	03/09/54	76 Lillebonne	8 rue de l'étang 76170 lillebonne	754007
HERVIEU Marie	06/02/76	62 Boulogne sur Mer	171 rue du Val aux Moines 76400 Fécamp	930862102107
HERVIEU Jean Marie	12/06/56	76 Rouen	171 rue du Val aux Moines 76400 Fécamp	843337
BRUMARD Pascal	21/02/61	76 Le Tréport	76400 Colleville	781076302730
GILLES Marc	16/06/74		46 rue Robert Duglé 76400 Fécamp	
DELAHAYE Didier	18/09/61	76 Fécamp	15 rue Victor Hugo 76280 Turretot	791076302981
FAURE Laeticia	13/12/80	Epinay sur Seine	rue de la Corderie 76 Thérouldeville	1093101886
VITRAND céline	27/03/74	Séoul (Corée du Sud)	104 rue des Prés 76400 Fécamp	899689300918
ROUSSEL David	17/03/76	59 Maubeuge	123 chemin des Marais 76400 Fécamp	940952100189
ROUSSEL Edith	03/03/80	69 Lyon	123 chemin des Marais 76400 Fécamp	960369100041
BELLENGER Christophe	15/06/67	76 Fécamp	15 square Rollon 76400 Fécamp	850776301363
DEFRESNE Alain	28/08/58	76 Fécamp	2 rue de Boulogne 76400 Fécamp	953397210429
DECHAMP Anthony	19/02/71	76 Harfleur	1 rue de la Voie Lactée 76400 Toussaint	891276304173
DURECU Jean Jacques	10/09/60	76 St adresse	92 route de Goderville 76610 Bretteville	781127300668
De Meirler François	11/10/80	Harfleur	37 rue Paul Vasselin 76400 FECAMP	980 876 301 167
De Meirler Hélène	26/03/79	Fécamp	38 rue Paul Vasselin 76400 FECAMP	990 676 300 521
Houot Rachel	22/12/83	Metz	4 imm Jutland 76400 FECAMP	776 301 546
Lustig Bernadette	28/03/60	Nancy	4 imm Jutland 76400 FECAMP	781 176 302 765
Rose Catherine	18/06/55	Brive	51 Rue Ferrer 76600 Le HAVRE	808 397
Soret Sylvain	06/07/76	Fécamp	11 rue des coquelicots 76400 St Léonard	940 476 301 767
Cadinot Catherine	7/7/1957	Fecamp	37 rue des chaumières 76400 FECAMP	780 176 302 294
Meslage Denise	4/19/1942	Fécamp	31 rue de mer 76400 FECAMP	554 125
Grenier Anne	27/07/1980	Fecamp	30 rue Paul Vasselin 76400 FECAMP	980 776 300 991
Dartois Sandrine	02/09/1971	St Calais	3 rue des Fauvettes 76400 St LEONARD	100 576 300 249

Je soussigné, Le Ménach Sophie, certifie que les signaleurs ci-dessus sont titulaires du permis de conduire catégorie B et ne sont pas sur le coup de suspension.

En outre, je m'engage à avertir les services préfectoraux de toute modification susceptible d'intervenir sur leurs droits de conduite et ce jusqu'au...